

CAHIERS DE LA
MÉDITERRANÉE

Cahiers de la Méditerranée

63 | 2001
Villes et solidarités

Les sociétés musulmanes de bienfaisance dans la Tunisie des années 1930

Fayçal El Ghoul



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/cdlm/11>
ISSN : 1773-0201

Éditeur

Centre de la Méditerranée moderne et contemporaine

Édition imprimée

Date de publication : 15 décembre 2001
Pagination : 53-67
ISSN : 0395-9317

Référence électronique

Fayçal El Ghoul, « Les sociétés musulmanes de bienfaisance dans la Tunisie des années 1930 », *Cahiers de la Méditerranée* [En ligne], 63 | 2001, mis en ligne le 15 octobre 2004, consulté le 20 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/cdlm/11>

Ce document a été généré automatiquement le 20 avril 2019.

© Tous droits réservés

Les sociétés musulmanes de bienfaisance dans la Tunisie des années 1930

Fayçal El Ghouli

- 1 Dans le cadre de cette rencontre sur *“Migrations et solidarités en Méditerranée”*, je me propose d'évoquer les premiers résultats d'une enquête que je viens de commencer sur les sociétés de bienfaisance en Tunisie dans l'entre-deux guerres.
- 2 Ces sociétés étaient nombreuses, très nombreuses dans la Régence de Tunis. Toutes les composantes de la population avaient leurs propres associations de bienfaisance. Il y avait celles créées pour venir en aide aux plus démunis parmi les différentes colonies et minorités présentes dans le pays (française, italienne, israélite, belge, suisse, maltaise, anglaise, algérienne, etc.) et les sociétés autochtones, qui étaient de loin les plus nombreuses.
- 3 Ces sociétés poussèrent un peu partout dans les années 1930. Chaque ville et chaque village voulait et tenait à avoir sa propre association de bienfaisance. De ce fait, on ne peut les recenser. Toutefois on peut avancer un chiffre. Leur nombre tournerait autour de la centaine (80 à 100). Il faut noter que leur nombre s'était considérablement accru surtout après 1936.
- 4 Jusque-là, seules quelques sociétés avaient été créées à Tunis et dans les grandes villes du pays telle que Sousse, Sfax, Gabes, Nabeul, Béja, etc.
- 5 La première société de bienfaisance fondée dans le pays était la société française. Elle date de 1882. Elle s'était fixée les buts suivants :
“secourir, nourrir, soigner et rapatrier tous les français indigents qui avaient suivi les troupes coloniales à la recherche d'un travail, d'une terre ou autre”.
- 6 En 1893, fut fondée la société israélite de bienfaisance de Tunis, dont le siège se trouvait à la rue des Glacières, tout proche de la Hara. La première société de bienfaisance musulmane, celle de Tunis, fut créée en 1905. Prenant conscience de la valeur et de l'intérêt de pareilles organisations, l'élite tunisienne allait créer, sur le modèle de la

société de bienfaisance de Tunis, des groupements à Sousse (1908), Nabeul (1910), Monastir (1912), Sfax (1912-1913), Gabès (1913), Mateur (1921), Souk El Arba (1921), Béja (1922), Ferryville (1922), Bizerte (1923), Le Kef (1923), Jerba (1934), etc.

- 7 Toutes ces sociétés étaient soumises au décret de 1888, qui régissait la vie associative. Ce cadre juridique, considéré à juste titre comme sévère, n'avait permis la création que d'environ 1500 associations. En effet, il soumettait la création d'une association à l'autorisation préalable du Gouvernement.
- 8 Les membres fondateurs devaient déclarer et déposer les statuts de leur groupement au Parquet et au Contrôle Civil. Les statuts devaient comprendre l'engagement d'interdire toute discussion politique ou religieuse au sein de l'association.
- 9 Mais avec la victoire du Front Populaire et de la promulgation du décret du 6 août 1936 sur les associations, la liberté de réunion et d'association *“fut accordée sans grande réserve aux Tunisiens.”*¹
- 10 La nouvelle législation, plus libérale, réduisait les formalités au simple dépôt des statuts et une déclaration au Secrétariat Général du Gouvernement ou au Contrôle Civil. Désormais, le visa des autorités compétentes ne pouvait être refusé que si le gouvernement était fondé sur une cause qui risquait de porter atteinte aux bonnes moeurs ou à l'ordre politique établi. Bref, le visa devenait la règle et le refus l'exception.²
- 11 Avec ce nouveau régime libéral, la Régence allait s'enrichir en 16 mois de plus de 300 associations :

“alors que sous l'empire des dispositions du décret du 15 septembre 1888, 1400 groupements ont été constitués au cours d'une période de cinquante ans.”³
- 12 Cette prolifération des associations ne s'explique pas seulement par la nouvelle législation libérale. Il y avait aussi d'autres facteurs parmi lesquels on peut citer :
 - l'accroissement démographique,
 - l'effervescence nationaliste dans les années 1930-1931,
 - le désir d'imiter les groupements européens existant en Tunisie et en métropole,
 - le développement de l'esprit mutualiste, etc.⁴
- 13 Tout ceci nous amène à évoquer rapidement le contexte dans lequel ces associations avaient vu le jour, c'est-à-dire la Tunisie des années 1930.

I. La Tunisie dans les années 1930

- 14 La période qui s'étend de 1881 à 1930 est marquée pour la Régence de Tunis, par de profondes mutations touchant tous les domaines. Pendant ce demi-siècle de présence française, le pays fut doté d'une infrastructure ferroviaire, routière et portuaire. L'administration nouvelle était moderne et efficace. L'objectif de la colonisation était la mainmise sur les ressources du pays. Elle devait en faire une chasse gardée de la métropole. Pour ce fait, on y installa tous les services nécessaires à une économie moderne : poste, télégraphe, banques, etc. On entama l'exploitation des ressources minières et on consacra d'importants investissements dans l'agriculture coloniale qui devint une agriculture mécanisée à hauts rendements.
- 15 La transformation des structures économiques de la Régence s'était faite dans la douleur, car brutale, avec une destruction de l'économie traditionnelle (confiscation des terres appartenant aux tribus, mainmise sur les forêts et sur les terres de mainmorte). Le déplacement des tribus vivant de transhumance devenait de plus en plus difficile et les différentes tentatives de leur fixation au sol ne visaient en fait, que la confiscation d'une

bonne partie de leurs terres qui seront distribuées aux colons (dans le Nord, dans la région de Sfax, etc.)

- 16 Cette évolution eut des incidences sur le tissu social autochtone. Les conséquences de la Grande Guerre, les crises conjoncturelles des années vingt et surtout les effets de la crise de 1930, allaient accélérer le processus de déstructuration et de recomposition de la société tunisienne.
- 17 A titre d'exemple, la paysannerie connut la faillite sous l'effet conjugué de plusieurs mauvaises récoltes (au cours des années 1935-1936) et de l'endettement. C'est ainsi que des milliers de petits paysans furent irrémédiablement ruinés. Ils abandonnèrent la campagne pour se réfugier dans les centres urbains à la recherche de travail et de secours aléatoires. L'invasion des villes par les paysans et les nomades démunis était d'une ampleur inhabituelle. Certains parleront, plus tard d'un "*nomadisme de la faim*".⁵
- 18 Cet exode rural massif a été à l'origine de l'émergence, autour des grandes villes, des bidonvilles, foyers de toutes les misères.⁶ Il faut dire que ce phénomène est né au lendemain de l'établissement du Protectorat et la spoliation des terres. Il connaîtra une accélération après la grande Guerre (suite à la mécanisation) pour atteindre son paroxysme dans les années 1930 avec la crise mondiale.
- 19 La paupérisation et la clochardisation de pans entiers de la population tunisienne étaient visibles dans les rues des grandes villes et même dans les campagnes. Les structures d'assistance et d'accueil traditionnelles (zaouias, confréries, administration des Habous, etc) étaient débordées et s'avéraient incapables de faire face au flot sans cesse grossissant de la misère.
- 20 La famille tunisienne, de constitution patriarcale, si accueillante et qui se chargeait de ses orphelins, de ses vieux et de ses malades sans ressource baissa les bras devant les difficultés économiques.
- 21 La dégradation de la situation économique et sociale allait susciter l'effervescence nationaliste et la conscientisation de la population autochtone. La décennie trente marque un tournant dans l'histoire de la Tunisie contemporaine.
- 22 La crise économique et les changements politiques, survenus en France et en Europe, favorisèrent la naissance d'organisations politiques, syndicales, philanthropiques, sportives, culturelles, de jeunesse, etc. Tous ces groupements, surtout politiques et syndicaux, allaient déployer un effort de propagande multiforme : campagnes de presse, meetings, déplacements à l'intérieur du pays, diffusion de la presse nationaliste et même d'une littérature clandestine, etc.
- 23 La jeunesse cultivée et diplômée de la Grande Mosquée Ezzitouna ou des universités françaises exprima son désir d'émancipation en contestant et en brisant les anciens cadres respectueux de l'ordre politique et social établis.
- 24 A partir de ce moment, cette jeunesse allait jouer un rôle de premier plan sur la scène politique, sociale, culturelle, etc. Elle créa de nombreux groupements d'obédience nationaliste, surtout néo-destouriens.
- 25 Cette "*soif associative*"⁷ inquiétait, à juste titre, les autorités coloniales car porteuse d'idées nouvelles mêlant et confondant le politique, le social, le culturel, le religieux, etc.

II. Les sociétés musulmanes de bienfaisance : statuts et budget¹. Les statuts

- 26 Ces statuts étaient à peu près les mêmes pour toutes les sociétés de bienfaisance. Ceux de la société musulmane de bienfaisance de Tunis, datant de 1905, furent copiés par celles

apparues dans les diverses villes de province. Ces statuts fixent généralement le ou les domaines d'activités, les buts et l'origine du financement. De nombreux articles sont réservés à la composition de la société et à son organisation (adhésion, cotisations, élection du bureau, fonctionnement du conseil d'administration, etc.)

- 27 La plupart de ces sociétés avaient une *“individualité restreinte et une capacité limitée”* à la perception des cotisations et des subventions versées par l'État ou les collectivités locales. Elles ne pouvaient acquérir d'immeubles que par décret beylical.⁸
- 28 La société musulmane de bienfaisance de Tunis sollicita, dès la fin de l'année de 1919, l'attribution de la personnalité civile en vue de recevoir un don d'immeuble. Cette demande n'eut de réponse favorable qu'en juin 1929⁹. Le Directeur Général de l'Intérieur souligna à cette occasion la nécessité et l'intérêt de *“limiter, dans le décret à intervenir, les possibilités d'acquisition de cette société.”*
- 29 Les décrets de 1888 et de 1936 imposaient l'inscription dans les statuts des diverses associations de l'interdiction formelle des discussions politiques et religieuses. Mais la législation libérale de 1936 permettait aux sociétaires d'apporter des modifications aux statuts de leurs groupements.¹⁰

2. Le budget

- 30 Toutes les associations de bienfaisance disposaient d'un budget plus ou moins important. Elles obtenaient des subventions annuelles allouées par l'Assistance Publique, les collectivités locales, l'oeuvre de l'Enfance, la Région, etc. Mais la participation financière la plus importante était celle de l'Assistance. Elle n'augmentera que légèrement, après les terribles ravages causés par la crise des années 1930 et la succession de mauvaises récoltes.
- 31 A titre d'exemple, la société de Tunis reçut une subvention de 350 000 francs en 1936, 329 000 francs en 1937 et 357 000 francs en 1938. Son homologue française était beaucoup plus choyée avec 428 720 francs en 1937 et 447 284 francs en 1938.¹¹ A ces sommes, il faut ajouter des subventions complémentaires et exceptionnelles, prélevées sur le budget de l'État.
- 32 Des rapports de l'Assistance Publique nous informent sur le budget de ces associations philanthropiques et sur la participation des différentes institutions à leur financement. A titre d'exemple, la société musulmane de bienfaisance de Bizerte disposait d'un budget de 70 000 francs (pour 1937) dont 31 000 provenant des subventions directes (Assistance Publique 7500 francs, Municipalité 5000 francs, Comité de Solidarité 21 500 francs). Celle de Sfax, la plus active après celle de Tunis, disposait, pour 1937 d'un budget de 500 000 francs. Celle de Sfax, la plus active après celle de Tunis, disposait, pour 1937, d'un budget de 500 000 francs. 263 500 francs provenant des subventions allouées par l'Assistance Publique (227 500 francs), Municipalité (26 000 francs), la Région (10 000 francs).¹²
- 33 Ces différentes oeuvres de charité tiraient donc la plus grande partie de leurs ressources de subventions diverses, distribuées par les différents organismes gouvernementaux ou par des institutions régionales et locales. Comme ces sommes étaient insuffisantes, les dirigeants de ces sociétés cherchaient à augmenter leurs recettes. Pour y parvenir ils cherchaient à faire rentrer les cotisations, organisaient des loteries, des fêtes, des soirées artistiques et des spectacles divers, placés sous le patronage de personnalités politiques comme le Bey, le Premier Ministre, le Président Général, etc.¹³
- 34 Les dirigeants de ces groupements recouraient à d'autres moyens pour augmenter leurs revenus d'autant plus qu'ils traversaient une période difficile au cours des années 1930.

Ils faisaient appel aux généreux donateurs et organisaient des collectes de fonds à travers tout le pays. C'est ainsi qu'au début de 1937, le président de la société musulmane de bienfaisance de la capitale organisa une souscription à l'échelle de toute la Régence. Il envoya à cet effet, aux cadis du Sud, des billets à placer au profit de cette institutions, le prix du billet étant de 50 centimes.¹⁴

- 35 Des quêtes en nature étaient organisées à l'occasion des moissons ou de la cueillette des olives. Le 29 juillet 1939, le président de la société de Tunis sollicita, auprès du Directeur du service économique, une autorisation pour les membres de son bureau de "recevoir des généreux donateurs des dons de blé, orge et fèves" dans les diverses régions productrices de ces denrées de première nécessité, c'est-à-dire la vallée de la Médjerda, les régions du Kef, de Bizerte, etc.¹⁵
- 36 En décembre de la même année, une pareille demande fut adressée au même responsable pour obtenir des permis de circuler pour quatre responsables de son groupement, pour collecter des dons en nature (de l'huile d'olive) dans les contrôles civils de Grombalia, Sousse, Sfax et Gafsa.¹⁶
- 37 Ces diverses demandes agaçaient les autorités coloniales qui rechignaient à accorder de pareilles autorisations. Il faut dire que la méfiance régnait. Tous les prétextes étaient saisis pour refuser l'octroi de ces permis.
- 38 Le directeur de la Séret écrit à ce sujet :
- “(…) il y a dans les villes de la Régence d'autres sociétés musulmanes de bienfaisance auxquelles il me paraît mal venu d'enlever les ressources à provenir des quêtes ou souscriptions locales”.¹⁷
- 39 Enfin, certains responsables d'associations, souvent en manque d'argent, cherchaient à partager avec l'administration des Habous, les revenus et le budget dont elle disposait. Ils évoquaient la lourdeur des charges et le trop grand nombre de pauvres à soulager.
- 40 Le président de la société sfaxienne proposa même :
- “que la presque totalité des sommes dont disposait les Habous devaient être versées à sa caisse”.¹⁸
- 41 Très inventifs, les membres du bureau de la société tunisoise, imaginèrent un système original. Ils installèrent dans toutes les boutiques des caisses fermées, dans lesquelles devaient être glissée, à la fin de la journée, la somme modique de 10 centimes. Par ce moyen, on recueillait jusqu'à 30 000 francs par mois.¹⁹
- 42 On chercha enfin à suivre l'exemple de la communauté juive qui prélevait une petite somme sur les recettes des bouchers, pour alimenter les caisses de ses associations charitables. En juillet 1934, le président de la société de bienfaisance de la ville de Béja demanda l'autorisation pour prélever au profit de sa caisse, 0 franc 10 par kilogramme de viande vendue. La réponse fut un non catégorique et la proposition jugée “non conforme à l'évolution normale des institutions d'assistance”.²⁰

III. Les domaines d'intervention des sociétés de bienfaisance et leurs principales activités

- 43 Ces sociétés jouaient un rôle important dans le soulagement de la misère, surtout en milieu urbain. Toutes les villes de la Régence et plus particulièrement la capitale étaient hantées par des hordes de pauvres, de mendiants et de marginaux. Le phénomène était tellement répandu dans les années 1930 que les institutions traditionnelles d'assistance (zaouias, confrérie, Jamia des Habous, charité privée et publique, etc.) avouèrent leur incapacité à y faire face. Ceci détermina les sociétés musulmanes de bienfaisance à intervenir et avoir une politique d'assistance multiforme.²¹

- 44 La première forme d'intervention consistait en une distribution de secours en nature. On distribuait, aux plus démunis parmi les infirmes, les personnes âgées, les veuves chargées d'enfants, etc., de la semoule, du pain, de l'huile, de la viande et diverses denrées de première nécessité.
- 45 Ces distributions n'étaient pas régulières. Elles avaient lieu à l'occasion des fêtes religieuses et lorsque le besoin se faisait sentir. En même temps, de nombreuses sociétés géraient des cuisines et des soupes populaires (Il y avait aussi des cuisines et des soupes populaires israéliques).
- 46 Une note du 25 novembre 1921, adressée au Secrétaire Général du Gouvernement, nous apprend qu'en janvier 1915, les premières "*cuisines populaires indigènes*" furent instituées. Placées sous la direction du Cheikh el Médina (le maire), elles étaient financées par des dons et des subventions allouées par le Gouvernement, l'administration des Habous et la Municipalité. Les familles nécessiteuses et les apprentis des souks étaient servis.
- 47 Avec le retour de la paix et la reprise économique, un seul centre, celui de Sidi Boukhris, demeura en activité et on envisagea même sa fermeture et son remplacement par un nouveau mode de distribution de repas aux seules personnes incapables de subvenir à leurs besoins.²² Ces restaurants populaires périèrent donc et finirent par disparaître au milieu des années 1920.
- 48 C'est avec la crise des années 1930 que le comité directeur de la société musulmane de bienfaisance de Tunis décida la création "*des cuisines populaires, au profit des élèves indigents qui poursuivent leurs études dans la capitale*". Le local fut choisi dans la ville arabe, du côté de Bab Bénat, et l'ouverture programmée pour le 1er Décembre 1931. Ce centre devait assurer deux repas par jour pour la somme modique de 1 franc par repas.²³ Il pouvait accueillir jusqu'à 400 élèves, dont la majorité suivait des cours à la grande mosquée Ezzitouna.²⁴
- 49 Avec la détérioration de la situation sociale et à la suite de nombreuses critiques et objections, les cuisines populaires furent ouvertes à tous les pauvres "*sans distinction de race ou de religion*".²⁵
- 50 Pour renforcer cette action philanthropique et devant le succès des cuisines populaires, la société fut chargée de gérer "*les soupes populaires*". Il en existait quatre à Tunis, Bab Souika, Bab El Khadra, Place aux chevaux et Place des Tourteaux. Chaque centre distribuait 200 repas par jour. Le Secrétariat Général du Gouvernement participait aux frais, en remboursant à la société 0 franc 70 par repas servi.²⁶
- 51 Devant le succès de cette opération et pour faire participer le plus grand nombre de Tunisois à cette oeuvre, une nouvelle cuisine fut fondée. C'était une cuisine qui fonctionnait au moyen de timbres ou de tickets. Les agents de la société se chargeaient de vendre des carnets de timbres aux gens aisés ou à ceux qui le désiraient (boutiquiers, commerçants, particuliers, etc.) Des timbres étaient remis aux mendiants en lieu et place de l'argent. Le système connu, à en croire le rapport du médecin inspecteur de l'Assistance Publique, un vif succès puisque "*la cuisine par les timbres*" permettait à 420 mendiants de manger à leur faim."²⁷
- 52 L'intervention de ces oeuvres ne se limitait pas à cela. Elles assuraient le gîte aux vieillards, aux voyageurs démunis, aux orphelins, etc. La société musulmane de bienfaisance de Sfax qui assurait l'hébergement des nécessiteux, obtint de la municipalité

les fonds nécessaires (25 000 francs) pour agrandir et réhabiliter l'asile des vieillards musulmans.

- 53 Pour pallier l'insuffisance des structures hospitalières et lutter contre les divers fléaux dévastateurs (typhus, trachome, tuberculose, etc.), les sociétés s'attachèrent à apporter, aux plus pauvres, une assistance médicale. On faisait appel à des médecins musulmans et juifs, tous dévoués, ainsi qu'à des médecins de l'hôpital Sadiki.
- 54 L'assistance médicale, instituée à Tunis au début des années 1920 par la société musulmane de bienfaisance, consistait en trois consultations gratuites par semaine. Cette assistance était ouverte à tous les pauvres de la capitale, sans distinction de nationalité ou de religion.²⁸ Mais la forme la plus courante de l'assistance était celle qui se faisait à domicile. Le rapport du médecin inspecteur de l'Assistance Publique (1937), nous apprend que la société de Tunis n'avait plus de consultation extérieure. Elle se contentait de fournir, aux indigents malades, les soins médicaux ainsi que des secours en nature et en espèces.
- 55 Les femmes en couches étaient assistées à domicile. Le manque de moyens expliquerait le recours à "*des matrones non diplômées*". La chose est déplorée par le médecin inspecteur de l'Assistance qui écrit à ce propos :
- "Il semble qu'au moment où nous essayons d'inculquer les principes d'hygiène à la population et de la faire bénéficier des progrès de la médecine, cette société se devrait de nous aider dans cette oeuvre, en évitant de confier à des personnes, contre l'ignorance desquelles nous luttons, le soin d'assister et de conseiller les mères."
- 56 Les sociétés musulmanes de bienfaisance rendaient d'autres services parmi lesquels on peut citer : la circoncision des enfants appartenant à des familles pauvres (à la veille de l'*Aïd Essegghir* et plus exactement le 26 du mois de Ramadan au soir, appelée *Nuit du Destin*), l'aide à la recherche d'un emploi pour les chômeurs, l'aide au retour pour les provinciaux désirant rentrer chez eux, prise en charge de jeunes délinquants mis en apprentissage, etc.²⁹
- 57 Ces associations ne se contentaient pas seulement de soulager la misère et de soutenir les plus déshérités. Elles cherchèrent à lutter contre l'ignorance en organisant des cours d'alphabétisation pour les adultes (cours du soir). Les enfants pauvres étaient accueillis dans une école franco-arabe "*El Arfania*". Cette école comptait, en 1925, environ 330 élèves préparant le certificat de fin d'études primaires. Les plus méritants poursuivront leurs études, aux frais de la société, dans les collèges et lycées de la capitale.³⁰
- 58 Avec la société de Tunis, celle de Sfax semble être parmi les plus actives de la Régence. En effet, dès sa création elle chercha à enrayer et même à éradiquer la mendicité de la ville. C'est ainsi qu'elle accepta, à la suite de la publication d'un arrêté municipal interdisant la mendicité de la ville³¹, de "*prendre en charge tous les pauvres de la ville et de ses environs, ce qui n'est pas sans grever lourdement son budget*."
- 59 Le Contrôleur Civil de Sfax se félicite de cette action et reconnaît :
- "aucun organisme ne se trouve mieux placé que la société de bienfaisance de Sfax en mesure d'assister judicieusement les pauvres de la ville³²."
- 60 Pour mener à bien cette tâche, il fallait lui augmenter les subventions versées par les différents organismes gouvernementaux et plus particulièrement l'Assistance Publique. Elle sollicita aussi l'appui financier de la *jamia des Habous*. Le Résident Général lui refusa

toute aide supplémentaire et proposa aux dirigeants de faire “*appel à des quêtes autorisées et à la contribution personnelle des indigènes fortunés de la ville de Sfax.*”

- 61 L'activité débordante de cette société dérangeait et irritait les autorités coloniales centrales. Elle ne pouvait admettre qu'une institution “*confessionnelle et de charité privée, dépourvue de personnalité civile comme de responsabilité de gestion*” collabore et partage avec la municipalité les charges d'assistance communale.”³³
- 62 Les sociétés musulmanes de bienfaisance cherchèrent, à travers ces diverses interventions, à développer et à consolider la solidarité entre les différentes catégories de la société tunisienne. Par des actions multiformes, elles essayèrent de répondre à l'angoisse, à la détresse et au désespoir de milliers de déracinés et de gens perdus qui n'avaient plus d'attaches et d'appuis (exode rural, détribalisation, disparition des pratiques et solidarité traditionnelle, etc)
- 63 Ces institutions cherchèrent aussi à répondre au sentiment d'instabilité et à prendre en charge les diverses pratiques de solidarités communautaires en perte de vitesse. Elles se voulaient des structures de remplacement. Leur objectif étant le suivant : cimenter la société tunisienne pour mieux la conserver et la régénérer.
- 64 Devenues trop nombreuses et envahissantes par leurs activités philanthropiques, éducationnelles, religieuses voire même politiques, elles dérangeaient de plus en plus les autorités françaises³⁴. De ce fait, elles furent soumises à une étroite surveillance pour débusquer toute velléité politique de leurs membres.

IV. Les sociétés musulmanes de bienfaisance : de l'action philanthropique à l'action politique

- 65 Les autorités locales (caïds, contrôleurs civils et police) se chargeaient de suivre les élections, la constitution des comités et des bureaux de direction et de contrôler l'activité de ces associations philanthropiques.
- 66 Jusqu'au début des années 1920, les quelques sociétés musulmanes de bienfaisance qui existaient, s'intéressaient peu à la politique et vivaient à l'écart de l'action nationaliste³⁵. L'État qui les subventionnait par le biais de ses diverses institutions, avait sur elles un moyen de pression très considérable.
- 67 Le 27 février 1926, “*La Tunisie Française*”, journal représentant le point de vue des colons, lança le premier cri d'alarme. Dans un article intitulé “*Destour et bienfaisance*”, on dénonça les pratiques des dirigeants de la société de Tunis qui consistaient à faire participer aux élections du nouveau bureau, des éléments “*ayant des sentiments destouriens*”.
- 68 L'attention de l'opinion et des autorités est attirée :
 “sur les inconvénients que présente pour les malheureux cette immixtion de la politique dans la bienfaisance. Lorsqu'il y a quelque temps, la société a fait circuler des listes de souscription, tous les Français ont versé leur obole.”³⁶
- 69 Quelques jours plus tard, ce fut au tour du Contrôleur Civil de Bizerte d'alerter le Résident Général, Lucien Saint, sur le rôle joué par les Destouriens dans le renouvellement du bureau de la société de la ville de Ferryville.
- 70 Ce parti aurait :
 “accaparé toute la direction et a chassé les anciens membres de sorte que cette institution charitable servira d'instrument de propagande anti-française et permettra sous le pavillon de la bienfaisance, d'organiser des réunions qui auront un caractère politique et qui pourront sévir en coupant les vivres à ce groupement,

comme on l'avait fait avec celui de Mateur et muter les deux responsables de cette "intrigue"³⁷

- 71 Dans les années 1930 et avec les progrès de l'action nationaliste, les "dérapages" et les "préoccupations politiques" des dirigeants de ces groupements reviennent assez fréquemment dans la correspondance administrative et de police. Parmi les sociétés les plus mutines, il y avait celles de Béja et de Bizerte.
- 72 La société de bienfaisance de Béja souffrait, au début des années 1930, d'un manque de vitalité. Les Destouriens décidèrent de s'en emparer à l'occasion du renouvellement de son bureau directeur, en juin 1934. Ils appuyèrent la liste proche des milieux nationalistes³⁸. La présidence fut confiée au docteur Mohamed Laraabi "candidat appuyé par le Destour au Grand Conseil". Le Contrôleur Civil déplore que : "les Béjaouis se sont curieusement abstenus d'assister à la réunion", et se propose de reprendre les choses en main avec "l'appui des personnalités musulmanes loyalistes."³⁹
- 73 La société bizertine, animée par des Destouriens, était soumise à une surveillance étroite. En octobre 1934, le président de l'association Mohamed Salah Dridi (notaire et directeur d'une école coranique) est accusé d'avoir pris part, le 22 septembre de la même année, à la manifestation destourienne (il aurait refusé d'ouvrir son étude). Le Contrôleur Civil proposa aux autorités une sanction exemplaire : l'obliger à choisir entre les deux fonctions et lui infliger une suspension d'un mois. On apprend aussi que le vice président n'était autre que le docteur Habib Thameur, président de la section destourienne locale, exilé dans l'extrême sud du pays !
- 74 Pour mettre fin aux agissements de ce comité, on proposa à Peyrouton, le Résident Général :
- "de suspendre jusqu'à nouvel ordre le paiement de la subvention que le Gouvernement alloue à la société, qui constitue sa principale source."⁴⁰
- 75 En juillet 1936, l'affaire de cette société réapparaît dans la correspondance du Contrôleur Civil. Il s'en plaint en ces termes :
- " ses principaux membres sont d'anciens destouriens qui ont repris leur activité, entre autre Mohamed Habib Bougatfa, qui fut interdit dans le sud, et Guesmi, expulsé en Algérie ainsi que Tijani Bougatfa, frère du premier".
- 76 Tous sont accusés de se servir "des moyens et des fonds de la société de bienfaisance pour accroître leur influence dans les milieux tunisiens".⁴¹
- 77 Il est clair que les nationalistes cherchèrent à tirer profit de ces associations pour encadrer les bénéficiaires de leurs actions philanthropiques et pour étendre leur influence sur toutes les organisations et groupements musulmans. Ils profitèrent de la nouvelle législation pour pousser à la formation du plus grand nombre d'associations qui deviendraient des antennes nationalistes⁴².
- 78 Au cours de l'automne 1936, une large part de l'action nationaliste (surtout du Néo-Destour) était consacrée à la création et à l'organisation de groupements et de sociétés locales sous ses auspices, afin, écrit le chef nationaliste Tahar Sfar, "de grouper le peuple entier sous son étendard".
- 79 Le 17 septembre 1936, Salah Ben Youssef, Secrétaire Général Adjoint du Néo-Destour, chargé de la propagande, écrivait ceci :
- "Il importe que toutes les organisations qui sont créées à Tunis et plus particulièrement à l'intérieur de la Régence soient mises en contact avec les sections de notre parti. Des facilités leur seront accordées toutes les fois qu'il s'agira de donner des manifestations politiques et religieuses plus d'ampleur et de portée.

Il faut que toutes les associations soient intégrées dans notre parti et que celui-ci devienne peu à peu le parti de toute la nation et l'émanation de ses désirs et de ses volontés"⁴³

- 80 Au terme de ce modeste travail sur les sociétés musulmanes de bienfaisance, on peut dire que les années 1930 constituèrent un tournant décisif dans l'histoire de la Tunisie contemporaine. Outre les bouleversements économiques, sociaux, politiques et culturels, cette période a été marquée par l'apparition de nouvelles formes de solidarité suite :
- à l'irruption de la modernité
 - au développement de l'économie capitaliste
 - à la poussée démographique
 - à l'urbanisation accélérée
 - à la conscientisation et à la politisation de l'opinion publique, etc.
- 81 Tout ceci a accéléré la rupture avec le passé, c'est-à-dire avec les diverses formes de solidarités patriarcale et communautaire. Désormais la solidarité allait changer de forme avec l'émergence d'une société civile, la constitution de partis politiques, de syndicats et d'associations diverses dont celles chargées de la charité.
- 82 Ces groupements cherchèrent, par une intervention multiforme, à reconstituer un tissu social en lambeaux. Les dirigeants de ces sociétés, à l'instar de leurs homologues français et israélites, voulaient montrer leur capacité à faire face aux retombées de la crise mondiale, en apportant à leurs coreligionnaires une aide matérielle et morale tout en forgeant leur conscience d'appartenance à un groupe distinct des autres.
- 83 L'élite tunisienne se sentait en quelque sorte responsable, du fait d'une sensibilité accrue à l'inégalité et à la misère. Elle se considérait comme investie d'une mission, d'un devoir envers les plus démunis. Ce devoir social allait désormais s'inscrire dans un cadre plus général, celui de l'émancipation de la société de la domination étrangère.

NOTES

1. - ISHMN. (Institut Supérieur de l'Histoire du Mouvement National), *Fonds de la Résidence*, carton 1723, dossier 1, bob. 110. Note sur "les associations indigènes de Tunisie" adressée au chef de la Section d'Etat du Secrétariat Général du Gouvernement tunisien en date du 28/11/1936
2. - Pour plus de détails voir *Archives Nationales de Tunisie*, série E, carton 509, dossier 1/2, pièce 146.
3. - Cf. *Ibid.*, pièce 3. Note au Directeur de la Sûreté Publique au Secrétaire Général du Gouvernement, en date du 6/1/1938.
4. - Voir à ce propos *Ibid.* et ISHMN., *Fonds de la Résidence*, carton 1723, dossier 1, bob., 110. Note sur "Les associations..."
5. - Cf. Mustapha Kraïem, *Le mouvement social en Tunisie dans les années trente*, Tunis. Voir aussi du même auteur, *Le mouvement associatif en Tunisie dans les années trente*, *Revue tunisienne des Sciences Sociales*, Tunis, 1988.

6. - La population des bidonvilles de Tunis (Mellaline, Jebel Lahmar, Jebel Jelloud, La Manouba, La Marsa, etc.) était hétéroclite. Elle était formée de paysans, de nomades, de petits artisans ruinés ayant quitté la Médina, etc.
7. - Cf. M. Kraïem, *Le mouvement...*, voir aussi le travail de Ridha El Ghoul, *Les sociétés de bienfaisance en Tunisie avant l'indépendance. Les structures et les sociétés de bienfaisance en Tunisie avant l'indépendance. Les structures et les fonctions*, Certificat d'aptitude à la recherche (département de sociologie), Faculté des sciences Humaines et Sociales de Tunis, 1993, (en arabe).
8. - *Archives Nationales*, série E, carton 509, dossier 1/2, pièce 66. (6/6/1933)
9. - *Ibid.*, dossier 80, pièces 111 (22/12/1919) et 119 (1/6/1929)
10. - *Ibid.*, dossier 51, pièces 65 (22/10/1936) et 69 (20/1/1937)
11. - *Idem*, carton 545, dossier 1, pièce 31. Voir aussi carton 544, pièce 41. En 1936, la population de la Régence comptait 2 335 623 Musulmans, 59 485 Israélites et 108 068 Français. Il est clair que la répartition des subventions et des aides ne correspondait en rien au nombre de personnes à secourir et que les Français et les Israélites étaient avantagés par les autorités coloniales.
12. - *Idem.*, carton 545, dossier 1, pièce 37 (12/2/1938). Rapport du docteur Le Faucher, médecin-inspecteur.
13. - Le 13 octobre 1924, la société musulmane de bienfaisance du Kef, organisa une grande soirée artistique, précédée de manifestations sportives dont "le produit a dépassé toutes les prévisions". Les recettes s'élevèrent à plus de 5 000 francs. Voir à ce sujet *ISHMN., Fonds de la Résidence*, carton 2224 (I), dossier 3, bob. 463.
14. - *Archives Nationales*, série E, carton 509, dossier 80, pièce 132. Note du 11/2/1937.
15. - *Ibid.*, pièce 182, Lettre du 29/7/1939.
16. - *Idem*, pièce 189 (20/12/1939)
17. - *Idem.*, pièce 137, lettre au Secrétaire Général du Gouvernement (2/8/1937)
18. - *Idem*, dossier 49, pièce 13 (12/12/1930). En 1937, la société de M'saken, alors en formation, prévoyait dans ses statuts (art.3), l'utilisation du produit "des biens habous à son profit". Cf. *Ibid.*, dossier, pièce 37. Note pour le Secrétaire Général du Gouvernement (18/12/1938).
19. - *Ibid.*, carton 509, dossier 80, pièce 131. Lettre anonyme adressée au Résident Général du Gouvernement (18/12/1938).
20. - *Idem.*, dossier 127, pièce 42. Le Délégué à la Résidence Générale au Contrôler Civil de Béja (18/7/1934)
21. - L'article III des statuts de la société musulmane de bienfaisance de Sfax (datant de 1913), précise que le "but de la société est de venir en aide aux musulmans pauvres et d'améliorer leur état matériellement et moralement dans la mesure de ses moyens financiers." Cf. *Ibid.*, dossier 49, pièce 26.
22. - *Idem.*, dossier 79, pièce 13. Note du 25/11/1921
23. - *Idem.*, dossier 80, pièce 121 (novembre 1931)
24. - *Idem.*, pièce 122 (9/11/1931)
25. - *Ibid.*, dossier 1, pièce 28,. Rapport du docteur Dupoux (1937)
26. - *Idem*
27. - *Idem*. En 1937, la société de Sousse subventionnait les soupes populaires à hauteur de 12 000 francs. Celle de Sfax servait 250 repas sur place et 125 à emporter. *Ibid.*, carton 545, dossier 1, pièce 37. rapport du docteur Le Faucher (12/2/1938)
28. - *ISHMN., Fonds de la Résidence*, carton 2224 (I), dossier 3, bob., 463. Extraits de la "Dépêche Tunisienne" du 21/3/1925.

29. - *Archives Nationales*, série E, carton 545, dossier 1, pièce 28. Rapport du docteur Dupoux (1937).
30. - *ISHMN*, *Ibid.* En 1937, la société de Bizerte consacrait la somme de 21 500 francs à l'entretien de 100 élèves pauvres. Ils fréquentaient des écoles coraniques, des collèges ou des écoles professionnelles. Cf. *Archives Nationales*, *Ibid.* dossier 1, pièce 37. Rapport du docteur Le Faucher (12/2/1938). En 1937, le médecin inspecteur Dupoux, recommanda dans son rapport annuel, la réduction des frais généraux de la société de Tunis "qui, en ce qui concerne le personnel enseignant, ne peut entrer dans le cadre d'une oeuvre charitable. Au moment où les musulmans miséreux sont légion, la société de bienfaisance musulmane a mieux à faire que d'employer la moitié de son budget à une oeuvre qui doit normalement revenir à la Direction de l'enseignement." Déjà en 1926, un rapport dénonçait cette société qui "consacre la plus grande partie de ses ressources au fonctionnement d'une école qui ne comprend pas moins de 350 élèves et comporte un personnel de 8 maîtres dont 6 d'arabes et 2 de français. Cf. *ISHMN*, *Fonds de la Résidence*, carton 1886, dossier 4, fol. 1054 (6/1/1926)
31. - *Archives Nationales*, *Ibid.*, dossier 49, pièce 3. Le caïd de Sfax au premier Ministre (4/9/1912)
32. - *Ibid.*, pièce 18. Le Contrôleur Civil de Sfax au Résident Général (30/1/1932)
33. - *Idem*, voir pièce 31. Note à M. le Délégué à l'Administration tunisienne (25/12/1935)
34. - *Ibid.*, dossier 1/2, pièce 8. Le Secrétaire Général du Gouvernement au Directeur de l'Intérieur (8/8/1934). Voir aussi la pièce 9. Réponse du Directeur Général de l'Intérieur (25/8/1934).
35. - En octobre 1912, le caïd de Bizerte fait part à ses supérieurs de la déception des dirigeants de la société de bienfaisance de la ville après la paix italo-turque. Ces dirigeants "répandaient le bruit que cette paix aurait été imposée à la Turquie par les Puissances et surtout par la France." Cf. *Ibid.*, dossier 51, pièce 19 (29/10/1912)
36. - *ISHMN*, Cf. carton 2224 (I), dossier 3, bob. 463. Extraits de la "*Dépêche Tunisienne*" du 27/2/1926.
37. - *Ibid.*, le Contrôleur Civil au Résident Général (2/6/1934)
38. - Cette réunion se tint le 1er juin 1934 à la zaouia Baba Ali, en présence de 60 personnes dont plusieurs "sont des Destouriens." Cf. à ce propos *Archives Nationales*, série E, carton 509, dossier 127, pièce 8. Rapport du commissaire de police Romani (2/6/1934)
39. - *Ibid.*, pièce 7. Le Contrôleur Civil au Résident Général. (2/6/1934). En 1936, on apprend que Mohamed Laraabi a été écarté de la présidence suite à sa nomination en tant que médecin contractuel dans la ville de Mahrès. Cf. à ce sujet, *Ibid.*, pièce 20. Du même au même (8/1/1936).
40. - *Idem*, dossier 51, pièce 20 (18/10/1934). Voir aussi pièce 23 (25/1/1935).
41. - *Idem*, pièce 60. Correspondance adressée au Résident Général par le Contrôleur Civil (16/7/1936).
42. - Déjà à la fin de 1935, un rapport sur les associations indigènes soulignait que la plupart d'entre elles étaient destouriennes ou néo-destouriennes et "l'on peut ajouter, écrit l'auteur du rapport, que tout indigène hostile ou simplement indifférent au mouvement nationaliste aurait une situation assez difficile à l'intérieur de ces groupements. / "Sur ce plan comme sur beaucoup d'autres, le nationalisme tunisien sous des formes diverses (Destour et Néo-Destour) tend à réaliser un bloc compact de l'unanimité des volontés indigènes". Cf. *ISHMN*, *Fonds de la Résidence*, carton 2476, bob.656.

Rapport sur les associations indigènes adressé à M. Saumagne, chef de la Section d'Etat
(24/11/1935)

43. - *Ibid.*

AUTEUR

FAYÇAL EL GHOUL

Université de Tunis I